

 PRIME D'ACTIVITE :

Pour rappel, cette prime a été décidée unilatéralement par la direction malgré nos multiples demandes de négociation.

Le résultat est criant !! Cette valorisation, qui aurait dû être perçue comme une bonne chose, n'a fait que provoquer des controverses. En effet, il aura fallu attendre 2 mois pour connaître les modalités d'attribution et patienter encore pour savoir si elle sera brute ou nette à quelques jours du passage en paye !! Une telle situation aurait pu être évitée par un peu de dialogue social.

La direction est enfin revenue vers nous en proposant que la prime intègre les conditions d'attribution de la prime Macron, à savoir :


- 1000€ en **NET** pour les salariés dont la rémunération est inférieure à 3 fois le SMIC
- 1000€ en **BRUT** pour les salariés dont la rémunération est supérieure (soit 4.618,26 € par mois)

EN CAS DE **REFUS** MAJORITAIRE DES ORGANISATIONS SYNDICALES REPRESENTATIVES AU GROUPE (FO, CGC, CFDT et CGT) **ALORS CE SERA 1000€ BRUT POUR TOUS LES SALARIES**

FO a donné son accord.

Nous voulons que les 1000€ soient totalement exonérés de charges sociales et d'impôts et reversés au plus grand nombre. Les salariés le méritent !

Aux dernières nouvelles, seule la CGT s'est positionnée non signataire.

 RESOLUTION DES DIVIDENDES : environ 1,5 Milliard d'€ distribués, en augmentation de 8%.

Les plus gros actionnaires sont les fonds d'investissement américains comme BlackRock (qui a déjà fait parler de lui pour sa participation active en faveur des fonds de retraite privée lors des manifestations contre la retraite à points !). Ce sont donc eux qui vont toucher le plus !

L'actionariat salarié (fond Danone) ne représente que **1,3% du Capital, ce qui est dérisoire.**

Les syndicats siègent au conseil de surveillance de ce fond. Nous avons donc eu à nous prononcer en faveur ou contre la résolution de reverser l'intégralité des dividendes avec un montant en augmentation.

FO a voté CONTRE.

A notre grand regret, la CFDT et la CGC ont changé d'avis en votant POUR alors qu'ils ont toujours communiqués leur opposition à cette résolution.

FO a demandé que les dividendes soient à minima réduites.

Notre volonté était qu'une partie du capital vienne **soutenir les différents sites tertiaires et de production** pendant la crise sanitaire et économique que nous traversons afin de préserver nos emplois au maximum.

Sur les 40 sociétés du CAC 40 : 7 ont maintenues leurs dividendes, 15 les ont supprimés, 16 les ont réduites et 2 ont décalé leur exercice. Danone les a maintenues et augmentées !

Enfin, le Groupe semble n'avoir aucun scrupule avec les dividendes car il prévoit de réclamer l'aide financier de l'Etat dédiée aux salariés en chômage partiel (pour les personnes vulnérables ou en garde d'enfant).

Retrouvez l'article de la revue Capital
du 25/03 en cliquant [ici](#)

ENTREPRISES ET MARCHÉS

**La CFDT exhorte nos multinationales
à ne pas verser de dividendes, par
solidarité**